

La soutenance devant le Jury : ultime épreuve pour la titularisation

Après les six mois passés au CEFIL et les deux stages dans leur futur établissement, les stagiaires reviennent au CEFIL en septembre pour soutenir leur rapport devant un jury qui se prononcera sur leur titularisation.

Le contexte réglementaire

Le stagiaire présente, au cours d'un entretien avec deux examinateurs, le mémoire rédigé à l'issue de la période de stage pratique. Cette épreuve se compose d'une présentation orale du mémoire par le stagiaire (15 mn) suivie d'une discussion avec les examinateurs (30 mn). La note (de 0 à 20) est déterminée en tenant compte des qualités de fond du mémoire ainsi que des capacités d'expression écrite et orale du stagiaire.

Le déroulé de la soutenance

1. Le jury accueille le stagiaire, se présente, rappelle la consigne, demande au stagiaire s'il utilise un diaporama pour son exposé (ce n'est ni un plus ni un moins mais il faut maîtriser la technique et anticiper).
2. Le stagiaire effectue son exposé pendant 15 minutes, sans interruption. Les exposés de moins de 10 minutes sont considérés comme incomplets. Si au bout de 10-12 minutes, le stagiaire est visiblement loin de conclure, le jury lui rappelle le temps restant. Le jury interrompt l'exposé au-delà de 20 minutes.
3. Le jury engage une discussion de 30 minutes avec le stagiaire sur le stage pratique. Il cherche notamment à connaître les conditions dans lesquelles le stage s'est déroulé (participation du tuteur, insertion dans une équipe, moyens mis à disposition...), quelle a été la contribution personnelle du stagiaire, quels sont les débouchés du stage. Cette phase de questions réponses peut, à la convenance du binôme d'examineurs, être pilotée par un membre du jury avec le second en position de scrutateur ou menée de façon plus informelle et équilibrée.
4. Le jury prolonge la discussion 5 minutes sur le stage d'adaptation à l'emploi du stagiaire et son affectation au sein d'une unité. Il recueille le sentiment du stagiaire sur cette année de formation (CEFIL, stage pratique, stage d'adaptation à l'emploi) et l'interroge sur son parcours antérieur.

A l'issue des soutenances, le jury délibère en s'informant sur les autres notes obtenues durant la formation au CEFIL. Il rédige ensuite ses propositions pour chaque stagiaire (titularisation, redoublement du stage, échec). Chaque stagiaire est ensuite destinataire d'un retour de quelques lignes de la part du binôme examinateur, orienté vers les marges éventuelles de progression.